



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Procès-verbal du Conseil Communautaire du Lundi 13 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le Lundi treize novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Ansauvillers sous la Présidence de Madame Catherine SABBAGH 1^{ère} Vice- Présidente.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Délégués Titulaires : Marc DESJARDINS (Abbeville St Lucien), Marie-Line DUFRESNES (Ansauvillers), Dominique DUFRESNES (Ansauvillers), Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Gilbert DEBRAINE (Blancfossé), Nicole CORDIER (Bonneuil les Eaux), Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil-les-Eaux), Vincent LOISEL (Bonvillers), Jean CAUWEL (Breteuil), Marie-José AUBET (Breteuil), Eric FONGUEUSE (Breteuil), Annie BRUGAIT (Breteuil), Françoise SENECHAL (Breteuil), Jacky DANEZ (Breteuil), Thierry VANDEPUTTE (Broyes), Francis MENU (Bucamps), Eric TRIBOUT (Catheux), Jean-Marie TALLON (Cormeilles), Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq), Yvette PARMENTIER (Croissy-sur-Celle), Jean PUPIN (Domeliers), Jean-Marc EVRARD (Esquennoy), Didier CORNET (Fontaine Bonneleau), Catherine SABBAGH (Froissy), Fredy SADAUNE (Froissy), Mathieu BOUREUX (Le Gallet), Annie DELAIRE (Hardivillers), François SENCE (La Hérèlle), Erick MULLOT (Luchy), Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie), Jean-Pierre SENECHAL (Maulers), Renée GERARD (Mory-Montcrux), Jean-Pierre NIGRO (La-Neuville-Saint-Pierre), Arlette DEVAUX (Oroër), Dominique GAUDEFRY (Puits la Vallée), Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers), Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye), Maurice LEBAN (Sérévillers), Pierre MAASCHELEIN (Tartigny), Nadine GUIGOT (Thieux), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt), Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply), Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers).

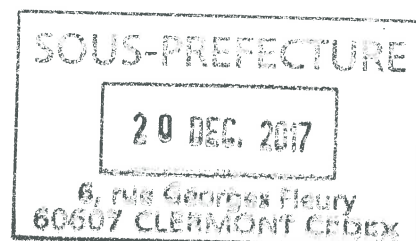
Délégués Suppléants (avec voix délibérative) : Bernard PELOU (Bacouël), Yveline BARBIER (Campremy), Marcel De KEUKELAERE (Fléchy), Philippe GHEERAERT (Le Mesnil st Firmin), Corinne LONGFILS (Noyers St Martin), Denis PYPE (Ourcel Maison), Yves MARTIN (Paillart), Danièle DOBRENEL (Villers Vicomte)

Pouvoirs : Jacques COTEL (Breteuil) à Catherine SABBAGH (Froissy); Léone COIFFIER (Breteuil) à Françoise SENECHAL (Breteuil), Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) à Marie José AUBET (Breteuil); Philippe JACQUIER (Noirémont) à Marc DESJARDINS (Abbeville St Lucien); Sylvain MAINNEMARE (Rocquencourt) à Pierre DUGROSPREZ (Ste Eusoye).

Excusés : Jean-Pierre COET (Conteville); Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche), Philippe JACQUIER (Noirémont), Alain VASSELLE (Ourcel Maison); Jean-Pierre LAFFINNEUR (Puits la Vallée)

Délégués suppléants (sans voix délibérative) : Sylvain LE HEURT (Bucamps); Michèle VRIZET (Domeliers), Bernard PLESSSIER (Mory-Montcrux), Maria PULCINI (Oroër).

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUFRESNES



Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance du 25 Septembre 2017

Le PV de la séance du 25 septembre 2017 n'appelle pas de remarque particulière et est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Compétence optionnelle complémentaire

Madame SABBAGH rappelle les compétences optionnelles.

En effet, l'arrêté préfectoral du 21/11/2016 a omis de reprendre une compétence optionnelle pour la CCVBN, à savoir « la gestion des maisons d'accueil au public ». Il est demandé d'accepter de reprendre cette compétence dans la liste des compétences optionnelles de la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE D'EXERCER** cette compétence optionnelle

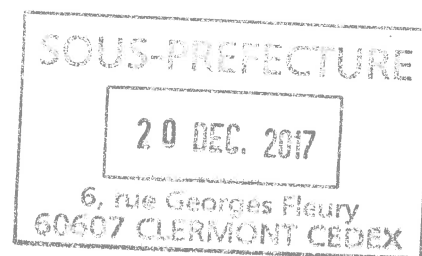
Point n° 3 : Election des membres de la CAO : Dépôt de listes

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres destinés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) sans fixer au préalable les modalités de dépôt des listes. Or le respect de cette procédure est essentiel.

Il est proposé au Conseil communautaire de reprendre la procédure d'élection de la Commission d'Appel d'Offres.

Madame SABBAGH précise que le Président est membre de droit et que sera procéder à l'élection de listes après que celles-ci soient déposées. Elle rappelle les membres qui étaient « inscrits » à cette commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COTEL Jacques	
CORDIER Nicole	DUFRESNES Marie-Line
DUGROSPREZ Pierre	DELAIRE Annie
SABBAGH Catherine	TAVEAU Jacques
SENECHAL Jean-Pierre	TEINIELLE Jacques
COET André	VENTRE Luc



Monsieur MENARD demande s'il faudra revoter en janvier du fait du départ des 9 communes ?

Monsieur SENECHAL précise qu'il n'est pas utile que les personnes appartenant aux 9 communes qui partent se représentent à la CAO.

Madame SABBAGH remercie Monsieur SENECHAL pour cette démarche et insiste sur le fait que les listes doivent être déposées **au plus tard le 1^{er} décembre**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la procédure

Point n° 4 : Election des membres de la CDSP : Dépôt de listes

Il s'agit de voter la même procédure que pour la CAO.

Madame SABBAGH rappelle les membres qui avaient été désignés initialement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COTEL Jacques	
MIONNET Jean-Louis	AUBET Marie-José
DEVAUX Arlette	MENU Francis
DUFRESNES Marie-Line	ROUSSELLE Alain
MENARD Guillaume	BOUREUX Mathieu
MULLOT Erick	LOISEL Vincent

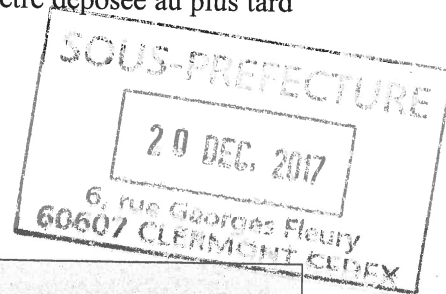
Monsieur MULLOT tient le même discours que Monsieur SENECHAL pour la CAO, il parle pour lui et au nom de Monsieur ROUSSELLE ;

Il conviendra de faire un courrier à Messieurs COET André et ROUSSELLE pour les en avertir.

Après ces discussions, Madame AUBET pourrait devenir titulaire. La liste doit être déposée au plus tard le 1^{er} décembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure.



Point n° 5 : Election des délégués de la CCOP auprès du SMOTHD

Madame SABBAGH rappelle que les communes avaient déjà délibéré après l'installation de leur conseil municipal. Quelques communes n'ont pas fourni leur délibération. Si certaines communes n'ont pas délibéré, sont nommés d'office le délégué titulaire de la CCOP et le délégué suppléant de la CCOP.

D'autres communes doivent également redélibérer car certaines communes ont subi des démissions.

Monsieur GIRAULT précise que le SMOTHD doit redélibérer pour élire son président ;

Monsieur Laurent TRIBOUT dit que les délibérations prises en 2014 à ce sujet ont été reconduites.

Madame CORDIER ajoute que du fait du changement d'identité de la communauté de communes, il fallait redélibérer.

Madame SABBAGH annonce les communes dont nous n'avons pas eu les délibérations.

Monsieur MENARD est dérangé par le fait que la CCOP ait un regard de « contrôle » sur les décisions des conseils municipaux qui sont souverains.

Monsieur GIRAULT précise qu'il a été, lui aussi, étonné par les termes employés. C'est la CCOP qui finance, il aurait donc été logique qu'elle désigne ses délégués. C'est le SMOTHD qui a défini ses propres règles et qu'un nouveau président sera élu début décembre. Il faut donc la totalité de la représentation pour pouvoir élire le nouveau président.

Monsieur MENARD ajoute que si quelqu'un ne convient pas à la CCOP il peut être « éjecté » ?

Madame CORDIER précise que l'objectif est que les communes puissent choisir leurs propres délégués afin que celles-ci gardent leur implication.

Madame SABBAGH précise qu'au départ il avait été décidé que ce soit la communauté de communes qui désigne ses représentants, puis le SMOTHD est revenu sur cette idée de façon à laisser le choix aux communes.

Monsieur TRIBOUT pense que l'interprétation est mauvaise et qu'il faut donc arrêter la liste et non l'approuver.

Madame CORDIER précise qu'il faut valider la liste.

Monsieur POSTEL ajoute qu'au SMOP, on a connu la même chose puisqu'il était constitué que par des délégués de la communauté de communes.

Monsieur MENARD et Madame SABBAGH répondent négativement. Les délégués du SMOP étaient désignés par chaque commune.

Monsieur SENECHAL demande si l'ensemble des communes partantes doivent s'inscrire sur la liste puisqu'elles ne vont plus en faire partie ?

Madame SABBAGH répond que ces communes doivent s'inscrire car il y a élection du président. Il faudra prévenir le SMOTHD début janvier par le biais de la CAB.

Monsieur EVRARD précise qu'en l'absence de délibération, le délégué communautaire titulaire de chaque commune est automatiquement délégué titulaire au SMOTHD, idem pour le suppléant, donc les communes qui quittent la CCOP siègent automatiquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

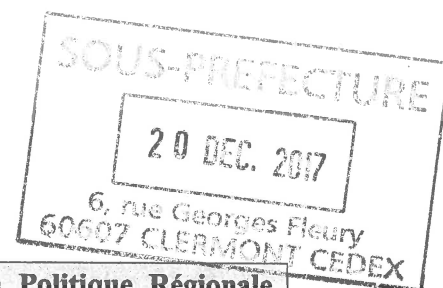
- **VALIDE** la liste des délégués au SMOTHD.

Point n° 6 : Avenant au contrat de Monsieur Bordonali

Madame SABBAGH explique qu'il faut modifier les dates du contrat car la présentation de la FPU a eu lieu lors de la commission des finances du 26 octobre dernier. Cette date se situe hors dates initialement prévues dans le contrat ce qui explique la nécessité de faire un avenant afin de modifier les dates.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** cet avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.



Point n°7 : Accord-cadre avec la Région des Hauts de France pour la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires

Madame SABBAGH laisse la parole à Monsieur CAUWEL. Celui-ci explique que cet accord découle de la loi NOTRe donc la Région a dû avoir une nouvelle politique d'aménagement du territoire. La Région a souhaité avoir un espace de dialogue avec chaque territoire et pour l'Oise l'espace de dialogue avec la Région est le Département.

La PRADET sera appliquée dès que sera signé l'accord-cadre et que les 21 communautés de communes qui représentent l'espace de dialogue auront signé cet accord-cadre.

Il donne certains détails sur l'organisation de la PRADET :

Des fonds seront réservés aux métropoles, aux agglomérations et un fonds pour les communautés de communes, les communes et communautés d'agglomération pour l'espace rural.

La gouvernance politique rassemblera les présidents de communautés de communes, les conseillers régionaux et leur président, qui se réuniront une fois par an.

Il y aura également une gouvernance technique qui réunira l'ensemble des directeurs ainsi l'ensemble des administratifs régionaux, pour s'entretenir et définir les projets qu'il faudra hiérarchiser.

La totalité des fonds disponibles pour la PRADET est de 52.000.000 d'euros

De la signature de cet accord découleront des fonds.

Pour information, Monsieur PYPE indique qu'il a envoyé à la CCOP des documents concernant le SRADDET. Ceux-ci vont être envoyés à chaque commune. Il invite chaque maire à lire ces notes et précise que Monsieur CAUWEL et lui-même sont preneurs de toutes les remarques. Monsieur CAUWEL ajoute que le SRADDET sera le schéma dans lequel s'incorpore la PRADET. Le schéma est encore en discussion donc pas encore tout à fait définit.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à signer cet accord cadre avec la Région.

Point n° 8 : Demande de subvention au FIPHFP

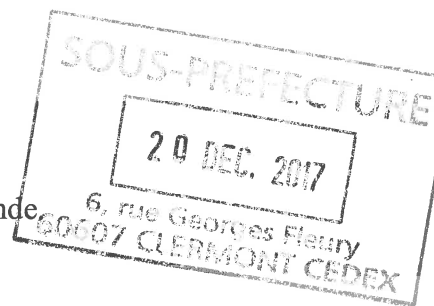
Madame SABBAGH propose de demander une subvention au FIPHFP, pour financer en partie les travaux de restructuration de l'Abbaye, et notamment les travaux permettant l'accessibilité des personnels handicapés et l'aménagement des postes de travail pour l'insertion des agents handicapés dans le siège de la CCOP. Elle ajoute également que certaines communes ont reçu dans ce cadre, une subvention importante.

Madame SABBAGH fait part de la remarque de Monsieur DUGROSPREZ qui dit que ce fond va peut-être disparaître.

Après délibération, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du FIPHFP
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande

Monsieur le Président sera autorisé à signer tous les actes relatifs à cette demande.



Point n° 9 : Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine du Crédit Agricole

Il est proposé de demander une participation à la Fondation du Patrimoine du Crédit Agricole, pour financer en partie les travaux de restructuration de l'Abbaye.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à solliciter cette subvention et à signer tous les actes relatifs à cette demande

Point n° 10 : Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine

Il est proposé de demander une participation à la Fondation du Patrimoine, pour financer en partie les travaux de restructuration de l'Abbaye.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à solliciter cette subvention et à signer tous les actes relatifs à cette demande

Point n° 11 : Demande de subvention à la Fondation TOTAL

Il est proposé de demander une participation à la Fondation du Patrimoine de TOTAL, pour financer en partie les travaux de restructuration de l'Abbaye, et Monsieur le Président sera autorisé à signer tous les actes relatifs à cette demande.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à solliciter cette subvention et à signer tous les actes relatifs à cette demande

Point n° 12 : Demande de subvention à la Sauvegarde du Patrimoine Français

Il est proposé de demander une participation à la Sauvegarde du Patrimoine Français, pour financer en partie les travaux de restructuration de l'Abbaye.

Monsieur MENARD demande s'il s'agit bien de la sauvegarde du Patrimoine Français car existe aussi sauvegarde de l'Art Français. Il précise qu'il avait évoqué l'Art Français dans le XVe arrondissement.

Monsieur GIRAULT précise que la CCOP va se renseigner et que si les deux existent, sera donc demandée une subvention aux 2 organismes.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à solliciter ces subventions à la Sauvegarde du Patrimoine Français et à la Sauvegarde de l'Art Français et à **SIGNER** tous les actes relatifs à ces demandes.

Point n° 13 : Demande de subvention à Région des Hauts de France dans le cadre de la PRADET

Madame SABBAGH explique qu'il est proposé de demander une subvention de 300.000€ à la Région dans le cadre de la PRADET pour les travaux sur la MSP de Breteuil qui peuvent entrer dans l'axe 3 de la politique régionale qui vise notamment à conforter l'offre de santé, et à renforcer la fonctionnalité des centres-bourgs. La demande a été transmise jeudi 19 octobre, par mail, auprès du chargé de mission, à l'intention du Président de la Région des Hauts de France. Il nous faut désormais délibérer en ce sens. Les dossiers seront étudiés en fin d'année 2017 pour 2018 par les services de la Région.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Président à solliciter une subvention à la Région dans le cadre de la PRADET
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y afférents.



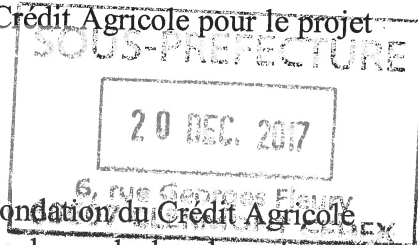
Point n° 13 : Demande de subvention de 5 000€ à la Fondation du Crédit Agricole dans le cadre de l'appel à projet « l'innovation numérique au service du développement de notre territoire et de ses habitants »

Une erreur s'est glissée dans l'énoncé de cette demande : il s'agit de demander une subvention de 5 000€ et non de 10 000€

Il est proposé de demander une subvention de **5.000€** à la Fondation du Crédit Agricole pour le projet de reconstruction en 3D du mur de scène du théâtre du musée.

A l'unanimité, le conseil communautaire, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de la Fondation du Crédit Agricole
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.



Point n° 14 : Vente d'un terrain au Parc de la Belle Assise

La FIAB, une entreprise locale, est intéressée par l'acquisition d'un terrain d'environ 55.463 m² au Parc de la Belle Assise. S'agissant d'un projet d'extension d'une activité sur notre territoire, l'entreprise FIAB se montre intéressée par la situation géographique du terrain, sa proximité de l'A16 qui lui permet d'accéder aux grandes métropoles (Amiens, Beauvais, Paris) rapidement. Le projet consiste en la construction d'une unité de production permettant la création d'une cinquantaine d'emplois. Les acquéreurs, après négociations, souhaitent acheter le terrain viabilisé à 10€ HT/m² et non 11€ HT/m².

Madame SABBAGH précise que suite l'attribution des Jeux Olympiques à la ville de Paris, ladite société va voir son carnet de commandes augmenter et souhaite donc s'agrandir ce qui va engendrer des créations d'emploi.

Monsieur CAUWEL ajoute qu'il a rencontré, avec Monsieur COTEL, les 2 dirigeants qui ont précisé qu'ils continueraient leur activité à Froissy où ils emploient une quarantaine de personnes. Ils ont fait part également de leur problème à trouver des salariés (comptables et soudeurs). Une quarantaine d'emplois sera créée.

De plus cette société a d'autres projets pour l'avenir. La négociation du terrain s'est faite à 10€/m² et non 11€. Il est intéressant que cette société travaille en jumelage avec celle localisée à Froissy. Monsieur CAUWEL précise également que cette parcelle de terrain est viabilisée et déjà été fouillée. La société travaille déjà avec un architecte pour constituer son dossier et Monsieur CAUWEL ajoute qu'il compte sur la commune d'Ourcel Maison pour accélérer le dossier.

Monsieur TALLON s'interroge sur le prix de vente du terrain car les fouilles sont plus chères que le prix de vente.

Il lui est répondu que les fouilles coutent 8€/m².

Monsieur CAUWEL répond qu'il ne faut pas faire des calculs de rentabilité mais qu'il faut surtout développer l'emploi, le chômage étant notre fléau dans notre secteur. Si l'on fait une proposition plus élevée, la société s'installera ailleurs.

Madame SABBAGH précise qu'une subvention relative aux fouilles a été demandée et qu'elle couvre 50% du coût total des fouilles.

Monsieur MENARD s'accorde à dire qu'il est temps de vendre ces terrains et de créer de l'emploi car ce budget annexe du Parc a coûté pas mal d'argent depuis de nombreuses années, c'est donc un moindre mal de parvenir à vendre du terrain, l'objectif étant d'avoir de l'emploi et de l'économie.

Après délibération, l'assemblée communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à demander l'avis des Domaines
- **AUTORISE** le Président à procéder à la vente de cette parcelle
- **A SIGNER** tous les documents afférents à cette vente

Point n° 15 : Protocole avec FAUBOURG PROMOTION - modification

De fait de la vente à FIAB, les 14 ha proposés à Faubourg Promotion se trouveraient amputés des 5,54 ha proposés à la vente ci-avant. Il a été donc proposé à Faubourg Promotion de modifier les termes de l'accord autorisé en août dernier, pour ramener les terrains concernés à 7,965 ha.

Monsieur CAUWEL ajoute que FAUBOURG PROMOTION est prioritaire, pendant un an renouvelable, pour installer des entreprises au Parc de la Belle Assise. Ce promoteur travaille beaucoup avec l'Ile de France et Paris et que les terrains s'y font rares. Il est espéré que des entreprises viendront s'implanter. Monsieur CAUWEL précise également que les fouilles restent à faire.

Les bénéfices de la vente précédente serviront à financer les fouilles de ce terrain restant.

Après délibération, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Président à signer le protocole modifié

Point n° 16 : Assujettissement à la TVA des opérations comptables concernant la piscine

Pour la piscine, la gestion étant confiée à un tiers privé par DSP, la gestion est assujettie à la TVA sur option. Aujourd'hui, la gestion est soumise à la TVA au taux de 20%. Il serait intéressant d'assujettir à la TVA les opérations afin de pouvoir déduire, sans doute en partie la TVA de nos charges. Cette TVA devra subir une réfraction de taux en raison de l'activité tournée vers une mission d'intérêt général : apprentissage de la natation.

Madame SABBAGH laisse la parole à Monsieur GIRAULT.

Monsieur GIRAULT précise que nous sommes en TVA sur option. L'ensemble de charges est payé avec de la TVA. Il serait possible de récupérer 70 000€.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à demander l'assujettissement à la TVA des opérations comptables concernant la piscine, à partir du 1^{er} janvier 2018.

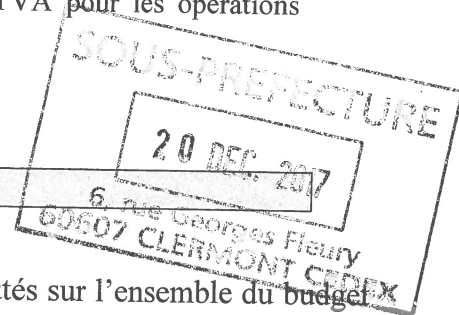
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, **à l'unanimité**



Page 8 sur 15

- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander l'assujettissement à la TVA pour les opérations comptables relatives à la piscine à compter du 1^{er} janvier 2018

Point n° 17 : Décision modificative n°3 sur le budget principal 2017



Monsieur GIRAULT précise qu'il s'agit de 1500€, 500€ soit 2000€ rajoutés sur l'ensemble du budget voté. Ces sommes ont été affectées à des opérations comptables et ne peuvent être affectées à d'autres opérations. Cela oblige à passer des décisions modificatives. Il détaille les opérations : travaux dans la salle d'Esquennoy, travaux à la piscine (sauna et l'alarme), mise en place de stèles dans les communes pour les commémorations de 1945 et régularisation sur une cession.

Madame LONGFILS et Monsieur MENARD s'interrogent sur les stèles.

Monsieur Eric TRIBOUT explique le projet : ces stèles sont destinées à rendre hommages aux aviateurs alliés tombés dans les communes de la CCOP ; C'est un projet instauré par la CCC et inscrit sur le budget de Crèvecœur. Il ajoute que 14 stèles ont été répertoriées sur le territoire. Des devis sont à l'étude.

Monsieur MENARD indique qu'il s'agit de travaux d'investissements et que ce projet aurait dû être présenté en commission des finances et qu'il aurait aimé en être informé plus en amont.

Monsieur Eric TRIBOUT ajoute que cette somme était prévue au budget primitif mais pas notée au bon endroit.

Madame CORDIER pense que ce projet a été évoqué en commission finances qui s'était déroulée au musée.

Monsieur MENARD dit que c'était plutôt une commission culture. Il affirme ne pas « chipoter » pour la somme mais simplement pour le manque d'information et ne conteste pas le bienfondé de la chose.

Il demande ensuite le coût de la salle des sports d'Esquennoy pour sa remise aux normes.

Monsieur DUGROSPREZ indique que la convention avec Esquennoy n'étant pas signée, aucun travail ne sera fait. Les travaux effectués le sont à minima car si la commune change d'avis....Aucun chiffrage n'est pour l'instant connu.

Madame DEVAUX souligne qu'à la dernière commission sport il a été souligné que rien ne serait fait, que la convention ne serait pas signée avant d'avoir un bilan des choses à exécuter (diagnostic...) Le diagnostic amiante a été réalisé et s'est révélé négatif (pas d'amiante).

Monsieur EVRARD précise qu'il a eu le 1^{er} projet de convention la semaine dernière.

Monsieur GIRAULT indique que la convention de gestion de la salle est en cours d'élaboration et que c'est le procès-verbal de la prise en charge de la salle qui a été envoyé.

Monsieur EVRARD corrige donc ses dires et stipule donc qu'il a eu le projet de procès-verbal et n'a donc pas encore eu la convention.

Monsieur GIRAULT explique que la convention ne peut être établie que si la commune et la CCOP ont intérêt à gérer ensemble la salle. Le transfert de la compétence a eu lieu en septembre 2016. Depuis, il a fallu établir un PV pour réceptionner la salle telle qu'elle a été transmise. A partir de là, il

est possible d'évaluer les travaux quant au fonctionnement il faut voir ensemble dans quelle mesure il est possible d'établir une convention de gestion.

Il conviendra de rencontrer Monsieur EVRARD afin d'affiner la convention.

Madame SABBAGH demande à Monsieur TRIBOUT de citer les communes répertoriées pour accueillir les stèles.

Monsieur TRIBOUT indique qu'il a commencé à faire le tour du territoire avec Valérie KOSLOWSKI mais jusqu'à ce jour, n'ont vu que 3 communes. Les communes concernées sont : La Hérelle, Reuil sur Brèche, Sainte Eusoye, Bonneuil, Sérévillers-Broyes, Campremy, Thieux, Crèvecœur, Fontaine Bonneleau, Corneilles, Croissy sur Celle, Corneilles.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Président à procéder aux virements de crédits cités ci-dessus
- **ADOpte** les décisions modificatives

Point n° 18 : Projet de feuille de route numérique

Madame SABBAGH laisse la parole à Monsieur BOUREUX.

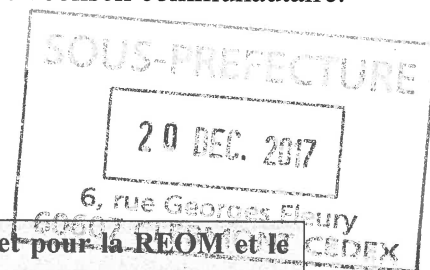
Il explique alors que depuis la dernière présentation de juillet, la Région a demandé a retravaillé la forme et non le fonds. La « fleur » a été complétée, la tige représentant la CCOP pour la fibre optique, les pétales les feuilles représentent les projets et actions.

En matière de tiers lieux, se pose la question, à la vue du développement du Parc de la Belle Assise, pour une pépinière d'entreprises. De ce fait, cela a été rajouté dans la feuille de route. Il rappelle que c'est une stratégie ambitieuse mais que chacun des projets seront votés en Conseil Communautaire. Monsieur BOUREUX ajoute que si des projets ne sont pas inscrits dans la feuille de route initiale, il sera impossible d'en rajouter, c'est pourquoi la « fleur » est si étoffée.

Aujourd'hui, on doit voter la stratégie. Les projets seront votés par la suite en conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la feuille de route numérique



Point n° 19 : Mise en place d'un nouveau moyen de paiement par internet pour la REOM et le SPANC

Il est proposé la mise en place du paiement TIPI pour les règlements par internet via les cartes bancaires. Seules les commissions bancaires seront à la charge de la collectivité : pour un montant inférieur à 20€ = 0.03€ fixe +0.2% du montant de l'opération et pour un montant $\geq 20\text{€}$ = 0.05€ fixe +0.25% du montant de l'opération. Il sera procédé à l'ouverture d'un compte au trésor pour chaque service concerné.

Madame SABBAGH précise que les demandes pour payer par internet se font plus nombreuses et que les commissions sont à la charge de la CCOP.

Monsieur SENECHAL fait part de son étonnement quant aux commissions demande si ces frais sont imposés par le Trésor Public ?

Monsieur MENARD répond par l'affirmative en précisant qu'ils sont appliqués partout en France depuis 2001, pour tous les paiements par carte bancaire. C'est une norme européenne qui découle des mandats SEPA. Le Trésor Public fait office de banque dans certains pays européens. Monsieur MENARD précise également que ces commissions sont les plus basses du « marché bancaire ».

Monsieur MENARD pense qu'il faudra veiller à ce que ce moyen de paiement ne compromette pas l'existence des trésoreries et de leur personnel. Le service public tendant à disparaître.

Madame SABBAGH ajoute qu'il faut effectivement rester vigilants car en effet, par exemple la Poste de Froissy est fermée le lundi, quant à la trésorerie elle n'a pas d'information.

Monsieur CAUWEL informe que la trésorerie de Breteuil ne va plus gérer la maison de retraite puisqu'étant rattachée à l'hôpital de Crèvecœur, elle sera donc gérée par Beauvais. On ne sait pas ce qu'advientra les trésoreries à long termes.

Monsieur MENARD pense que les maires doivent être vigilants et réagir dès qu'ils ont vent d'une éventuelle fermeture.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le Trésor Public et tous les actes relatifs à cette affaire.

Résultat du vote :

En exercice : 83

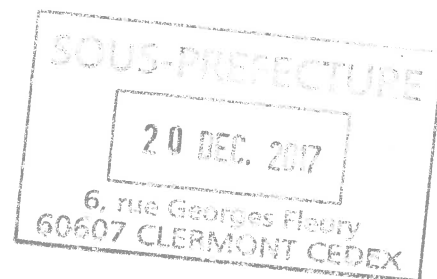
Présents : 52

Pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 57

Pour : 56

Abstention : 1



Point n° 20 : Convention avec Hardivillers

Madame SABBAGH précise que depuis quelques années, durant la période hivernale, la commune d'Hardivillers assure le salage et le déneigement du Parc de la Belle Assise. Aucune convention n'existait, il convient donc d'établir une convention avec la commune.

Monsieur CAUWEL demande qui déclenche l'intervention des services ? Y-a-t-il des astreintes ?

Madame DELAIRE répond que le personnel agit toujours selon le temps et précise qu'il n'y a pas d'activité la nuit ni le week-end et que cela était fait pour rendre service.

Monsieur CAUWEL demande qui est responsable, en cas d'accident ?

Monsieur GIRAULT répond que le Président est responsable.

Monsieur SENECHAL demande comment le Département fonctionne pour le déneigement.

Il est donc suggéré de voir comment fonctionne le Département qui a des conventions avec des agriculteurs.

Monsieur TALLON a une convention avec le Département : c'est le Département qui déclenche le processus d'intervention. Il demande comment est calculé le coût ?

Madame SABBAGH répond que c'est le remboursement des frais réels : prise en charge du véhicule, fourniture du carburant, frais kilométriques, fourniture de sel de déneigement, frais de main d'œuvre et de matériel ;

Les élus pensent que cela est trop vague.

Madame SABBAGH suggère que l'on s'appuie sur le tarif du Département.

Elle précise que cette convention est une proposition d'Hardivillers.

Monsieur PYPE ajoute qu'il faut être prudent, car si la ZAC se développe, certaines entreprises vont travailler la nuit et les week-ends. Il faut donc bien redéfinir certains points car si les entreprises ne peuvent pas travailler, la communauté de communes sera tenue responsable. Il faut donc savoir qui fait quoi, comment et quand.

Madame SABBAGH ajoute que depuis des années la commune d'Hardivillers assurait ce service, bénévolement.

Un élu pense qu'il faut continuer avec Hardivillers mais qu'il faut bien cadrer les choses. Il assurait lui-même le déneigement dans la ZI d'Amiens et précise qu'il était responsable dès qu'il était prévenu qu'il fallait intervenir, puisqu'il était prestataire de service. Le tarif était appliqué selon le matériel employé.

Le prix qui est exercé par le Département est déterminé avec l'agriculteur.

Certains délégués communautaires demandent de bien redéfinir certains points dont les responsabilités de chacun.

Monsieur SENECHAL propose que cette convention soit revue en commission voirie.

Madame SABBAGH en est d'accord et souligne qu'il faut que la commune d'Hardivillers comme la CCOP soient « bien à l'abri ».

Monsieur DUGROSPREZ en est d'accord et souligne qu'il n'y a aucun problème avec Hardivillers et qu'il ne faut pas oublier qu'Hardivillers a travaillé jusqu'ici gratuitement. Il souligne que si développement de la ZAC il y a, il conviendra d'être plus professionnels.

Monsieur PYPE précise qu'Ourcel- Maison possède une lame et que si besoin est, la commune pourra aider.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

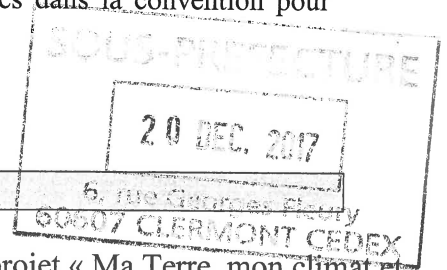
- **DONNE** l'accord à Monsieur le Président pour établir et signer une convention de mise à disposition de personnel et de matériel par la commune d'HARDIVILLERS auprès de la CCOP.
- **AUTORISE** le Président à régler tous les frais occasionnés stipulés dans la convention pour cette mise à disposition.

Point n° 21 : Subvention exceptionnelle

Il est demandé de voter la subvention de 2.700€ pour ALEP 60 et son projet « Ma Terre, mon climat et moi », intervention réalisée auprès des collégiens de Breteuil sur l'année scolaire 2016-2017. Vous avez voté en septembre dernier la subvention relative au programme 2017-2018, mais celle de l'an passé avait été oubliée bien que le programme s'y soit déroulé comme les années antérieures.

Ce point n'appelle pas de remarque particulière et après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** une subvention à ALEP 60, pour l'année scolaire 2016-2017, d'un montant de 2 700 euros



Point n° 22 : Demande de subvention au Fonds National pour l'Archéologie Préventive

Pour financer les travaux des fouilles archéologiques sur le terrain disponible de 8ha du Parc de la Belle Assise, il est proposé de demander une subvention à l'Etat, au FNAP, au taux maximum de 50% du montant HT des travaux prévus, après un appel d'offres de 698.771,45€HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

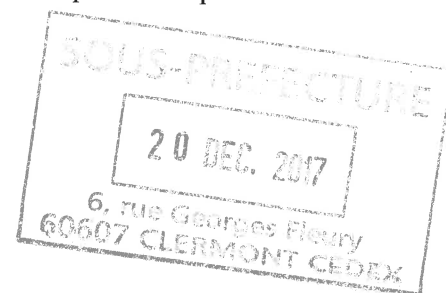
- **AUTORISE** Président à solliciter une subvention au FNAP
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y afférents.

Point n° 23 : Assujettissement à la TVA des opérations du budget de la ZAE du Parc de la Belle Assise

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à demander l'assujettissement à la TVA des opérations concernant les travaux de la zone d'activités économiques du Parc de la Belle Assise.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander l'assujettissement à la TVA pour les opérations comptables relatives au budget de la ZAE du Parc de la Belle Assise



INFORMATIONS DIVERSES :

VOIRIE :

Monsieur DUGROSPREZ fait un point sur les travaux de la voirie. La dernière réception de travaux date de moins de 15 jours avec la Société Ramery et M. Corsin. Le montant des travaux voirie de l'année 2017 s'élève à 746 886€. Il détaille les travaux réalisés et leur coût.

Il donne les détails de frais engagés et informe qu'une commission voirie se tiendra prochainement.

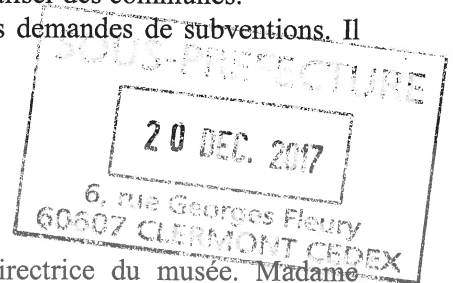
Monsieur DUGROSPREZ précise aussi que des travaux intra-muros ont été faits. Crèvecœur et Francastel sont passés en direct en bénéficiant du marché de Ramery. Cela pose un problème pour le budget car ne sachant pas ce que les communes vont faire comme travaux. Cela peut occasionner un dépassement de budget. L'an prochain, un nouvel appel d'offres sera fait et il conviendra de revoir ce point afin d'éviter les complications.

Monsieur TALLON informe qu'il n'a pas été averti des travaux dans sa commune, ni avant, ni pendant, ni après les travaux.

Monsieur DUGROSPREZ répond que RAMERY ne travaille pas de la même façon que l'entreprise qui œuvre sur l'ex CCVBN et qu'il a préféré ne pas intervenir. Il ajoute que RAMERY est une bonne entreprise et l'entreprise avait ses habitudes mais qu'il était présent sur le terrain ;

Monsieur BOUREUX précise qu'avec la CCC, les communes étaient averties.

Les travaux à la Borde (sur le territoire de l'ex CCC) n'ont pas été fait.
 Monsieur DUGROSPREZ dit que pour faire les travaux il faut procéder à l'expropriation.
 Monsieur SENECHAL affirme que l'expropriation est faite malgré une procédure longue.
 Monsieur DUGROSPREZ répond qu'il n'en était pas informé.
 Monsieur SENECHAL répond que tous les dossiers ont été transmis à la CCOP et que le dossier de procédure a été également transmis ; les agents ainsi que les Vice-Présidents appartenant à l'ex CCC étaient informés. En 2016, la CCC sortait de la procédure.
 Monsieur SENECHAL donne des détails sur ce dossier.
 Monsieur DUGROSPREZ souligne la mauvaise communication entre les élus des 2 communautés de communes et demande l'intérêt de cette déviation ;
 Monsieur SENECHAL en explique le besoin.
 Il a constaté également que les bandes sonores sur l'axe Viefvillers/ Le Gallet ne sont pas faites.
 Monsieur DUGROSPREZ répond que lors de la réception des travaux, l'entreprise avait signalé que cela devrait être fait dès qu'il y aurait du beau temps.
 Monsieur SENECHAL trouve qu'il est dommage que cela ne soit pas fait, puisque cela n'a pas été fait l'an dernier à l'automne et que l'entreprise avait toute l'année pour le faire.
 Monsieur DUGROSPREZ dit que cela devrait être fait sinon cela sera fait au printemps. C'est un problème d'entreprise et non un problème dû à la CCOP, d'autant plus que c'était pris sur les restes à réaliser : donc ce n'est pas un problème de financement.
 Monsieur BOUREUX précise que cela reste également dans les restes à réaliser des communes.
 Monsieur SENECHAL précise que cette opération était montée avec des demandes de subventions. Il aimerait savoir si les subventions ont été versées.
 Monsieur DUGROSPREZ répond négativement.



MUSEE :

Monsieur Eric TRIBOUT présente Valérie KOSLOWSKI, nouvelle directrice du musée. Madame KOSLOWSKI explique qu'elle arrive de la Ville de Paris et qu'elle est ravie d'être ici. Monsieur TRIBOUT se charge de lui faire découvrir le territoire avec son patrimoine.
 Madame SABBAGH au nom des conseillers communautaires souhaite la bienvenue à Valérie KOSLOWSKI.

ABORDS DE LA GARE DE BACOUËL :

Monsieur PELOU, adjoint au maire de Bacouël et conseiller communautaire, évoque le courrier envoyé, ce jour, à Monsieur COTEL pour alerter de l'état de délabrement des abords de la gare de Bacouël. Il montre les différentes photos prises. Il ajoute que ce sujet avait déjà été évoqué lors d'un précédent conseil communautaire (le 25 /02/2017) où Monsieur le Président avait dit qu'il fallait ressortir le dossier transmis à la Région pour rendre plus accueillant le parking de la gare.
 Un autre projet avait été évoqué avec Christophe ROCA : les bornes inter actives qui seraient aussi une vitrine du territoire de la CCOP.
 Malgré les différents appels de la commune à Monsieur VERRIER, ce dernier devait rappeler mais il n'a obtenu aucune réponse. L'état des lieux est alarmant et donne une mauvaise image de la commune.
 Monsieur PELOU demande si la CCOP pourrait faire un courrier officiel, celui-ci aurait sûrement plus de poids qu'un seul courrier de la commune.
 Monsieur CAUWEL précise que lors des réunions avec la SNCF, il résultait un manque de places de parking et que la CCVBN avait demandé pour acquérir cette parcelle enherbée. Tous les acteurs étaient présents (Ferté, voirie, SNCF) et la réponse fut qu'ils ne voulaient pas vendre car des câbles passent sur cette parcelle. Il insiste sur le fait du manque de places.
 Monsieur PELOU précise que la partie enherbée est le parking et que la demande de la commune de Bacouël ne concerne pas le nombre de places mais le nettoyage dudit parking.
 Monsieur CAUWEL répond que le nettoyage n'est pas du ressort de la CCOP et qu'il faut écrire à la SNCF.

Monsieur PELOU redit que cela est déjà fait mais que la commune n'a obtenu aucune réponse. Il ajoute qu'est évoqué 2 terrains : le parking et la partie en herbe. Cette dernière partie avait été nettoyée pour la manifestation des 150 ans de Bacouël.

Monsieur CAUWEL dit que la Région est prête « à donner un petit coup de main » pour acheter cette parcelle et préconise que la CCOP vienne, elle aussi, en aide. Il ajoute que si l'herbe envahie le domaine public, la commune peut procéder au nettoyage et envoyer la facture à la SNCF.

Devant l'absence de réponse suite aux différents courriers, Monsieur CAUWEL demande à ce que soit fait un courrier à la SNCF pour demander un nettoyage et ajoute que l'entrée pour les agents de la SNCF, qui ne viennent pas tous les jours, bloque également quelques places de parking.

Monsieur PELOU **demande le soutien de la CCOP et lance donc un appel** car la mutualisation doit se faire dans les bons et les mauvais cas.

Madame SABBAGH précise que le Président n'est pas venu aujourd'hui à la CCOP et prendra connaissance du courrier dès demain.

Monsieur PELOU invite les élus à venir rendre une petite visite à Bacouël afin qu'ils se rendent compte de l'état de cet endroit.

FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR L'EOLIEN :

Monsieur PYPE a rencontré la Compagnie Nationale du Rhône et annonce que va être lancé un financement participatif sur le parc éolien d'Ourcel Maison.

La CCOP va être contacté par la Compagnie Nationale du Rhône, car la campagne va bientôt démarrer. Une enveloppe sera destinée aux habitants d'Ourcel Maison ainsi qu'une autre pour les habitants de la CCOP. Ces habitants seront prioritaires. Apparemment ce placement serait plus lucratif que les livrets actuels.

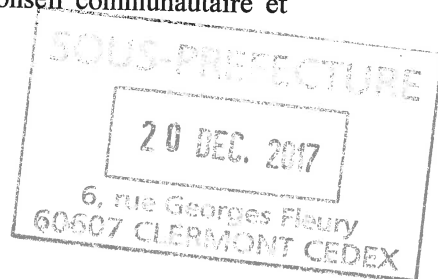
Monsieur PYPE précise que nous aurons bientôt plus d'informations.

Monsieur BOUREUX rappelle le projet numérique lancé au musée : convention DARTAGNAN
Valérie KOSLOWSKI en profite pour rappeler que ce projet numérique consiste à une reconstitution des murs du théâtre. La campagne de financement participatif lancée sur la plateforme DARTAGNAN arrive à sa dernière semaine, les objectifs sont presque atteints et demande donc aux élus d'en parler autour d'eux.

Aucune demande de parole n'étant demandée, Madame SABBAGH remercie Mme DUFRESNES pour avoir accueilli le conseil communautaire dans sa commune.

Madame DUFRESNES souligne que sa commune est ravie d'accueillir le conseil communautaire et invite donc les conseillers à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h40.



Le secrétaire de séance
Dominique DUFRESNES

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DD", written over the printed name of the secretary.